



Mâcon le 20 novembre 2023

Notre engagement envers vous, c'est pendant 48 mois ! Pas seulement tous les 4 ans.

Application de la Nouvelle Convention Collective

L'application de la Nouvelle Convention Collective avec son lot d'incohérence, de déclassement, de frustration avec une cotation incompréhensive et injuste.

Beaucoup de questionnements légitimes pour les salariés(es) qui seront cloisonnés dans un groupe fermé avec toute l'incertitude concernant l'évolution de leur carrière.

Effectivement comme le martèle Schneider-Electric (suspect non !) pas de baisse de rémunération à la 1^{ière} cotation.....Mais les suivantes !!!???

Ceux qui ont signé cette Nouvelle Convention Collective laissent aux employeurs la possibilité de baisser la rémunération dès la 2^{ème} cotation.

C'est le principe même d'une classification du poste et non plus de l'individu !

La Direction est tellement à l'aise et sereine avec la signature de son syndicat UIMM et celle des autres OS que sa communication laisse volontairement penser que la CGT serait signataire de l'Accord Socle. C'est malhonnête et mensonger.

Nous pouvons transmettre l'accord à qui le demande.

Stratégie industrielle en France

Rappelons que nous sommes le dernier site de moyenne tension SEEF et le seul avec celui de Libourne sur le territoire France.

Nul doute que pour les prochaines années la stratégie industrielle de la moyenne tension du Groupe =SE= pourrait remettre en cause la pérennité de Mâcon ou de Libourne.

Les plus anciens d'entre nous s'en souviendront sûrement, sous Areva dans les années 2002 à 2004, l'organisation de la MT s'articulait autour de deux centres de compétences multiproduits primaire et secondaire (Mâcon et Regensburg-Allemagne).

Début des années 2000, les projets stratégiques d'Areva remettaient en cause l'existence même du site de Mâcon.

Au-delà d'une compétence historiquement reconnue des salariés(es) de notre site, par son action et par sa détermination, la **Cgt** a très largement contribué à sauvegarder le site de Mâcon.

Ce petit rappel historique pour vous dire que rien n'est jamais acquis !

Par expérience et par connaissance du Groupe Schneider-Electric, nous savons que la moyenne tension va encore évoluer en France. Quel avenir pour AMT Mâcon ?

La seule certitude que nous pouvons vous apporter, c'est que notre Organisation Syndicale continuera à se battre pour le développement du site avec les moyens que vous nous donnerez.

Accidents de travail

L'avalanche d'accidents de travail ces dernières semaines est extrêmement regrettable et bien évidemment nous devons tout faire pour réduire au maximum le risque.

Mais la méthode de «SE» qui consiste à culpabiliser et incriminer systématiquement le salarié(e) qui se blesse est honteuse et de surcroît inefficace.

C'est plus facile de fournir des EPI, jusqu'au ridicule parfois, plutôt que de traiter le risque en l'éliminant à la source.

Bien sûr cela demande la mise en place d'une autre organisation de travail beaucoup plus contraignante pour l'employeur, cela suppose aussi que le management arrête de mettre une pression quasi permanente sur les salariés(es).

Ce n'est pas en menaçant de sanction les opérateurs et le management que cela solutionnera le problème.

Monsieur le Directeur, c'est vous seul qui êtes légalement et pénalement responsable de la sécurité.

NAO Salaire SEEF

Lors de la réunion « clause de revoyure » prévue par l'accord NAO 2023, le Directeur s'est engagé à réfléchir à la faisabilité de mise en place d'un dispositif.

Devant l'insistance de la **Cgt**, le Directeur a admis que les bons résultats de Mâcon mériteraient une reconnaissance pour le travail et les efforts des salariés(es).

Monsieur COMTET a pris l'engagement de réfléchir à un dispositif !?

Au-delà de cette réflexion, nous demandons un engagement de résultat ;

Nous revendiquons le versement d'une Prime Exceptionnelle pour l'ensemble des salariés(es) au titre des bons résultats de AMT Mâcon

Mercato Syndical

« L'amour du maillot, du blason.....du Logo »

Comment ne pas être attristé du comportement de quelques « Syndicalistes » ou autres « Militants » qui passent sans état d'âme d'une organisation Syndicale à une autre le temps d'une élection professionnelle.

Ces agissements révèlent au moins le niveau de sincérité de ces personnes dans leur engagement.

Négociation Temps de travail

La Direction veut renégocier l'accord Temps de Travail de 2012 dès le début d'année prochaine.

Après l'échec de la négociation pour une signature d'un avenant afin se conformer à la Nouvelle Convention collective, dans le cadre d'une négociation la Direction proposera de balayer l'ensemble des dispositions régissant notre temps de travail à Mâcon.

Autant vous dire que l'enjeu de cette négociation sera majeur pour l'ensemble des salariés(es) de Mâcon, elle déterminera notre organisation et nos conditions de travail pour les années à venir.

Election professionnelle

Vous allez devoir choisir vos représentants pour les 4 prochaines années.

Voter c'est important, faites-le en conscience et toute liberté.

Ne vous laissez pas abuser par ceux et celles qui sortent de nulle part et qui vous promettent la lune notamment dans la gestion du CSE. Ce sont les mêmes issus de syndicats inexistantes tout au long de l'année et qui se rappellent à votre bon souvenir 3 mois avant chaque élection. Si vous faites confiance aux candidats présentés sur les listes **Cgt**, vous aurez la garantie d'avoir à votre service des élus(es) convaincus, présents et loyaux pour la défense de vos intérêts.